

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 3 juin 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DAYE Maxime, Bourgmestre remplacé par THIBAUT Bénédicte
DI RUPO Elio, Bourgmestre, remplacé par SAKAS Achile
GOBERT Jacques, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre remplacé par FERAIN Marc
DE VOS Karl, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
SAINT-AMAND Oliver, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre remplacée par ANTHOINE Albert

LECLERCQ Christian, Bourgmestre, excusé
DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre, excusé

MILHOMME Rudi, Colonel, Commandant de zone a.i.

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

Marchés publics – Rattachement à un marché public fédéral - Acquisition de tubes de détection et chips

Le Conseil de Zone Hainaut-Centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile et plus particulièrement les articles 85, 117 et suivants ;

Vu la loi du 3 août 2012 modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile;

Vu la loi du 31 décembre 1963 sur la Protection civile ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes ;

Vu la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail;

Considérant que la cellule d'intervention chimique de la Zone de secours a besoin d'acquérir des tubes de détection ou tubes réactifs, outils complémentaires aux appareils de mesure, dont elle dispose actuellement. Ces détecteurs participent à la protection du personnel opérationnel lors d'intervention à risque d'intoxication par des gaz chimiques;

Considérant que les tubes dont disposent actuellement ladite cellule sont arrivés au terme de leur date de péremption.

Considérant qu'il est proposé de se rattacher au marché public organisé par le SPF Intérieur sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir Adjudicateur conformément au Cahier Spécial des Charges n°II/MAT/A11-279-11/ Lot 1 (poste 1 et 2) relatif à l'appel d'offre général pour la fourniture de tubes réactifs pour mesures qualitatives pour le compte du Service public fédéral Intérieur (SPF Intérieur);

Considérant que ledit marché public se termine le 26/01/2017 ;

Considérant que le rattachement au marché public organisé par le SPF Intérieur permettra à la Zone de Secours Hainaut-Centre de ne pas réaliser toute la procédure d'achat ; de gagner en temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants ;

Considérant que les conditions du marché sont jointes au présent rapport et en font parties intégrantes;

Considérant que la dépense inhérente à cette acquisition sera imputée sur la fonction 35101/124-02 inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1er : d'approuver le rattachement de la Zone de secours Hainaut-Centre au marché public organisé par le SPF Intérieur sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir organisateur ;

Article 2 : de déléguer au Collège zonal l'engagement de la procédure et l'attribution du marché. Le

Collège Zonal pourra apporter au contrat toute modification qu'il juge nécessaire en cours d'exécution, pour autant qu'il résulte pas de dépenses supplémentaires de plus 10 %.

Article 3 : d'imputer la dépense inhérente à ce marché sur la fonction 35101/124-02 inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2016.

Par le Conseil:

Le Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Pascal HOYAUX

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire du Conseil,

Le Président du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Pascal HOYAUX